

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

Lettre Apostolique aux Princes et aux Peuples de l'Univers

LÉON XIII, PAPE

SALUT ET PAIX DANS LE SEIGNEUR

Le Jubilé Pontifical

Le concert de félicitations publiques, qui a marqué d'une manière si éclatante, l'année tout entière de Notre Jubilé épiscopal, et qui vient de recevoir son couronnement de l'insigne piété des Espagnols, a eu principalement ce fruit, sujet de grande joie pour Notre âme, de faire briller dans l'union des volontés et l'accord des sentiments, l'unité de l'Eglise et son admirable cohésion avec le Pontife Suprême. On eût dit, en ces jours, que perdant tout autre souvenir, l'univers catholique n'avait plus de pensées et de regards que pour le Vatican. Ambassades de princes, affluence de pèlerins, lettres empreintes d'amour filial, cérémonies augustes, tout proclamait hautement que lorsqu'il s'agit d'honorer le Siège Apostolique, il n'y a plus dans l'Eglise qu'un cœur et qu'une âme. Et ces manifestations Nous ont été d'autant plus agréables, qu'elles rentraient pleinement dans Nos vues, et répondaient pleinement à Nos efforts. Car, guidé par la connaissance des temps et la conscience de Notre devoir, ce que Nous nous sommes constamment proposé, ce que Nous avons infatigablement poursuivi, de paroles et d'actes, dans tout le cours de Notre pontificat, c'a été de Nous rattacher plus étroitement les peuples, et de mettre en évidence cette vérité, que l'influence du Pontificat romain est salutaire à tous les égards. C'est pourquoi Nous rendons de très vives actions de grâces, d'abord à la bonté divine, de qui Nous tenons ce bienfait d'être arrivé saisi et sauf à un âge si avancé; ensuite aux princes, aux évêques, au clergé, aux simples fidèles, à tous ceux enfin qui,

par les démonstrations nombreuses de leur piété et de leur dévouement, ont prodigué des marques d'honneur à Notre caractère et à Notre dignité, à Notre personne une consolation vivement agréée.

Sollicitude de l'universel pasteur des âmes

Ce n'est certes pas qu'il n'ait rien manqué à la joie de Notre âme. Au cours même de ces manifestations populaires, parmi ces démonstrations d'allégresse et de piété filiale, une pensée obsédait Notre esprit : Nous songions aux multitudes immenses qui vivent au dehors de ces grands mouvements catholiques, les unes ignorant complètement l'évangile, les autres initiées, il est vrai, au christianisme, mais en rupture avec notre foi. Et cette pensée Nous causait, comme elle Nous cause encore, une douloureuse émotion. Nous ne pouvons, en effet, Nous défendre d'une affliction profonde, en voyant une portion si vaste du genre humain s'en aller loin de Nous sur une route détournée. — Or, comme Nous tenons ici-bas la place de Dieu, de ce Dieu tout-puissant qui veut sauver tous les hommes et les amener à la vérité ; comme d'ailleurs le déclin de Notre âge et les amertumes Nous rapprochent de ce qui est le dénouement de toute vie humaine, Nous avons cru devoir imiter l'exemple de notre Sauveur et Maître, Jésus-Christ, qui, près de retourner au ciel, demanda à Dieu son Père, dans l'effusion d'une ardente prière, que ses disciples et ses fidèles fussent un d'esprit et de cœur : « *Je prie... qu'ils soient tous un, comme vous mon Père en moi et moi en vous, afin qu'eux aussi soient un en nous* (Joan, XVII, 21.) » — Et parce que cette prière n'embrassait pas seulement tous ceux qui professaient alors la foi de Jésus-Christ, mais tous ceux qui la devaient professer dans la suite des temps, elle Nous est une juste raison de manifester avec assurance les vœux de Notre cœur et d'user de tous les moyens en Notre pouvoir, pour appeler et convier tous les hommes, sans distinction de nation ni de race, à l'unité de la foi divine.

(A suivre.)

CONSULTATION

« Dans le cas d'un mariage mixte, le curé peut-il procéder au mariage lorsque les journaux ont annoncé quelques jours à l'avance qu'il y aura double cérémonie religieuse, l'une devant le ministre de la fausse religion de l'un des conjoints, et l'autre devant le curé de la partie catholique ? »

« Voici la réponse du regretté abbé Jager dans la *Science catholique* :

« C'est négativement qu'il faut répondre à cette consultation. Les journaux n'ont pu annoncer, sans causer un grand scandale, qu'il y aurait une double bénédiction religieuse dans le mariage en question : car, une telle annonce implique nécessairement que les époux mettent sur le même rang le culte catholique et le culte hérétique, ou du moins que la partie catholique n'hésite pas à prendre part à un rite hérétique et qu'ainsi, non contente de communiquer *in divinis*, avec les hérétiques, ce qui est gravement défendu, elle adhère implicitement à l'hérésie. Or le scandale produit par l'annonce des journaux deviendrait bien plus grand encore si le curé de la partie catholique, après la cérémonie hérétique ainsi publiquement annoncée, procédait à son tour au mariage : car ce serait regarder et faire regarder comme chose indifférente ce qui a été fait devant le ministre hérétique, ce serait ne tenir aucun compte ni du péché commis par la partie catholique, ni de l'excommunication spécialement réservée au Pape que la Congrégation du Saint-Office a déclaré être encourue par ceux qui contractent mariage devant un ministre hérétique dans l'exercice de son culte (22 mai 1879.)

« Mais que doit faire le curé lorsqu'il connaît l'annonce faite par les journaux ? La réponse découle de celle que nous venons de faire. Le curé ne saurait garder le silence ; il doit avertir les époux du péché qu'ils vont commettre et des censures auxquelles ils s'exposent : il doit par tous les moyens en son pouvoir les dissuader du dessein qu'ils ont formé et empêcher le scandale de leur comparution devant le ministre hérétique. Et comme dans le cas présent le scandale est commencé par l'annonce faite dans les journaux, il faut s'efforcer d'obtenir qu'il cesse par une annonce en sens contraire. Cette ligne de conduite a été tracée aux curés par la Sacrée Congrégation de l'Inquisition qu'elle a adressée aux Evêques du Hanovre le 17 février 1864.

Nous avons emprunté à la *Semaine Religieuse* de Cambrai, la solution de ce cas.

De même dans le cas d'un mariage mixte, se présenter devant le ministre de la fausse religion de l'un des conjoints, après s'être présenté devant le curé de la partie catholique, c'est également, au moins en fait, mettre sur le même rang le culte catholique et le culte hérétique, prendre part à un rite hérétique, ce qui est gravement défendu, et adhérer implicitement à l'hérésie.

Quant à l'assistance des catholiques aux cérémonies du culte hétérodoxe, elle est absolument interdite. Cette interdiction a été formellement confirmée par un nouveau décret de la S. C. de l'Inquisition en date du 14 juin 1890.

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que le fait de contracter mariage devant un ministre hérétique, est une faute beaucoup plus grave que celle d'assister aux cérémonies du culte hétérodoxe.»

A propos d'émigration

De la *Minerve* :

Nous avons, de l'autre côté de la frontière, des centaines de mille Canadiens qui forment un puissant foyer d'attraction. Il partira toujours un certain nombre de nos compatriotes qui iront rejoindre là-bas des parents ou des amis, les uns parce qu'une situation leur aura été trouvée, d'autres par simple esprit d'aventure, d'autres encore parce que leur insuccès ici les empêche de continuer leur train de vie et qu'ils éprouvent moins de fausse honte à l'étranger qu'ici quand il leur faut se livrer au travail manuel. Et mille raisons, les unes bonnes, les autres mauvaises, continueront à fournir des éléments à l'émigration.

Du *Courrier du Canada* :

À notre tour, nous ne craignons point de dire, et il est temps de l'affirmer, qu'un grand nombre s'expatrient parce qu'ils le veulent bien. Règle générale, on vit aussi à son aise ici qu'aux États-Unis. Si l'on fait tant d'argent là-bas, si tout est à souhait, comment se fait-il donc que l'on ne puisse subir une crise de six mois sans revenir au foyer paternel.

La Province de Québec, ajoutons-nous, peut faire vivre, dans une honnête aisance, tous ceux de ses enfants qui veulent travailler et économiser.

Il est également certain que la plupart des émigrés, après quinze ou vingt ans d'absence, retrouvent les parents restés au pays natal, dans une position meilleure que la leur.

D'ailleurs, si la fortune sourit là-bas à tout le monde, il est étonnant qu'un aussi grand nombre de compatriotes nous soient revenus, pendant la crise actuelle, pauvres comme du sel.

Ceux qui sont restés au pays, ne l'ont jamais regretté. Les compatriotes émigrés peuvent difficilement en dire autant.

Franc-Maçonnerie

Les documents du convent maçonnique tenu cette année 1894, contiennent la nécrologie du franc-maçon qui a fondé à Lourdes une loge maçonnique et annoncent en même temps la disparition de la loge elle-même, attendu que depuis sa fondation, elle n'a pas pu recruter un seul adhérent dans le pays de Lourdes.

Il est bien permis de croire que les fils de la veuve doivent à la sainte Vierge d'avoir fait ce pas.

Vente de mauvais livres

Quelles sont les peines encourues par ceux qui vendent de mauvais livres ?

La réponse se trouve dans le nouveau *Code criminel*, et se lit comme suit :

ART. 179.—Est coupable d'un acte criminel et passible de deux ans d'emprisonnement, celui qui, avec connaissance de cause et sans justification ou excuse,

(A) Vend publiquement ou offre publiquement en vente, ou expose à la vue du public quelques livres obscènes, ou d'autres matières imprimées ou écrites, d'une nature obscène, ou quelque image, gravure, photographie, maquette, figure ou autre objet tendant à corrompre les mœurs.

Les Forestiers Indépendants

Enfin, grâce à un correspondant, écrit la *Vérité*, de Québec, nous avons pu mettre la main sur un exemplaire des constitutions et du rituel de l'Ordre indépendant des Forestiers.

Comme nous le pensions, c'est une société absolument secrète. L'initié, d'après le rituel, s'engage solennellement sur son honneur le plus sacré, *my most sacred honor*, à ne jamais révéler à qui que ce soit, *to any one in the world*, en dehors de l'ordre, les secrets de l'organisation.

« Cela seul suffit pour faire juger la société. »

Alphabet Maçonique

Dans la haute-maçonnerie, chaque maçon est désigné par un nombre nominal, comme les forçats des pénitenciers. Ainsi, en prenant la valeur conventionnelle des lettres de l'alphabet des Mages d'Alexandrie, on trouve :

E, 5 + u, 6 + 9, 3 + è, 5 + n, 50 + e, 5 font..... 74

G, 3 + o, 70 + b, 2 + l, 30 + e, 5 + t, 400 font..... 510

A, 1 + l, 30 + v, 6 + i, 10 + e, 5 + l, 30 + a, 1 font.. 113

Total..... 697

Ce qui revient à dire (la particule noble ne comptant pas) :
Eugène Goblet d'Alviella = 697.

Ce Patriarche Maçon Emérite belge a été battu aux dernières élections, probablement, grâce aux révélations de M. Margiotta.

Larousse

Larousse a maintenant son buste. Simple ouvrier imprimeur au début, Larousse, à force d'énergie, était devenu propriétaire d'une petite imprimerie. C'est alors qu'il fit son *Dictionnaire*, emmagasinage de renseignements sur tous les sujets.

Imbu de vifs préjugés antireligieux, Larousse répandit dans tout l'ouvrage un esprit d'antichristianisme, et même d'athéisme, qui se retrouve en tous les articles qui touchent à la religion ou à la philosophie.

Il est donc évident qu'il faut se servir de Larousse avec une discrétion que beaucoup n'ont pas.

LINCOLN 1809-1865

(Suite et fin)

A son arrivée à Washington, Lincoln se rend de suite au Capitole, en face duquel stationne une foule compacte. Dès que le calme se rétablit, le sénateur Baker prend la parole : « Permettez-moi, dit-il, de vous présenter Abraham Lincoln, président des Etats-Unis. » Alors Lincoln, dominant de sa haute taille tout son entourage, s'avance sur le balcon et prononce un discours simple et clair comme lui, qui se terminait par un appel à l'Union. Il proteste contre les desseins qu'on lui prête de vouloir abolir tout de suite et d'un seul coup l'esclavage. Puis, il ajoute : « Ce que je veux, c'est la maintien de la constitution. Aucun Etat n'a le droit, de sa propre initiative, de se retirer légalement de l'Union. »

Le même soir, il prenait possession de la Maison-Blanche, et le lendemain, 5 mars 1861, un nouveau Cabinet était formé.

Il faut faire vite et bien, car le trésor est vide, les arsenaux sont dévastés, les chantiers de marine sans matériel, la flotte est dispersée aux quatre coins du globe, l'armée est tout entière à former, et avec tout cela, un personnel administratif hostile au gouvernement.

Un appel au peuple est lancé. Au cri de la patrie en danger, le Nord se lève ; les soldats semblent sortir de terre, et bientôt l'armée atteint le chiffre de 600,000 hommes. Plus tard elle en comptera deux millions.

Les fonds manquant absolument, Lincoln crée un papier-monnaie appelé *greenbacks*, dont on se sert encore. (1)

L'armée étant formée, on en offre le commandement en chef à un brillant officier qui avait fait ses preuves au Mexique : le général Lee. Il refuse pour devenir le chef des insurgés, et alors l'honneur en revint à Lincoln, car la Constitution peut nommer de droit le président de la République généralissime de l'armée.

Sa tâche est lourde pour un homme dont toute l'expérience dans l'art militaire se borne à la modeste campagne du *Faucon Noir*. Néanmoins, il accepte, car l'intérêt de la patrie lui en fait un devoir.

(1). Greenbacks parce que la couleur du papier est verdâtre.

Tous les avantages de cette guerre civile, qui dura plus de quatre ans, semblent être pour le Sud dès le début. Il s'organisa plus promptement que le Nord, pour la bonne raison qu'il était presque toujours, jusqu'à un certain point, sûr le pied de guerre. Cependant, le Nord ne se décourage pas; battu sur terre, il lui reste la mer. Lincoln décrète alors le blocus de tous les ports du Sud; et au bout de deux ans de luttes inutiles, il frappe un coup décisif en décrétant que tous les Noirs des Etats en révolte sont libres. Ce fut le prélude du décret d'émancipation en date du 1er janvier 1863. Ce fut la nation qui le poussa, car cette proclamation ne fut que l'expression du vœu national.

La guerre menaçait de s'éterniser, lorsque tout à coup on apprit avec étonnement que la ville de Charleston, l'un des plus puissants boulevards de la révolte, venait d'être bombardée à une distance de cinq milles. On faisait alors usage, pour la première fois, de ces canons à longue portée, dont les Américains ont eu la primauté.

Le Sud était alors perdu, malgré ses efforts désespérés, peu après Richmond était pris d'assaut par l'armée fédérale (1864), et la lutte allait enfin se terminer.

Le lendemain de cette victoire, un grand homme noir, au visage triste, parcourait les rues de cette ville, tenant son fils par la main. C'était Lincoln qui y était entré à pied, selon son habitude, sans ostentation, avec sa simplicité ordinaire.

Pendant que ces événements se succédaient, la période présidentielle touchait à son terme. Le Sud battu, mais non désespéré, tenait déjà son candidat tout prêt, le général McClellan, officier distingué. Ce fut là une faute capitale pour le parti démocrate, dont les délégués à la Convention tenue à Chicago, déclarèrent que le Sud voulait bien l'Union, mais avec l'esclavage pour base. La question était nettement posée; MacClellan représentait la séparation, et Lincoln l'Union. Aussi, le résultat n'était plus douteux, et Lincoln fut réélu par 2,313,665 voix contre 1,802,237 obtenus par son adversaire. Désormais, le devoir du gouvernement est tout tracé; point de paix tant que les insurgés resteront des rebelles.

Le 4 mars 1865, jour de la seconde inauguration de Lincoln, le président prononça le discours suivant: « Si Dieu a voulu que soit engloutie toute la richesse accumulée par des esclaves pendant deux cent cinquante ans de travail sans rémunération, et que chaque goutte de sang tirée par le fouet soit payée d'une autre goutte de sang versée par l'épée, qu'il en soit ainsi; car les jugements de Dieu sont justes et vrais! Sans malice pour personne, pleins de charité pour tous, pleins de confiance dans le droit, en tant que Dieu nous permet de voir le droit, travaillons à finir notre ouvrage, à cicatriser les blessures de la nation. »

Les événements se succèdent alors avec rapidité; la lutte devint un carnage épouvantable, jusqu'au jour où le général Lee se rendit au général Grant, le 9 avril 1865. Ce ne fut plus dès lors qu'une série de capitulations, qui se terminèrent par l'arrestation du président Jefferson Davis, qui s'était enfui en Géorgie, et s'y cachait sous des vêtements de femme.

Ainsi fut terminée cette lutte fratricide qui avait duré quatre ans, coûté trois milliards et la vie à plus d'un million d'hommes. L'esclavage était aboli et l'Union assurée. 27 Etats sur 36 acceptaient la loi nouvelle et Lincoln devenait le libérateur de quatre millions de nègres.

Le 14 avril, Lincoln avait été invité au théâtre Ford, à Washington, à une représentation donnée en souvenir de l'anniversaire de la prise du fort Sumter. Côté anniversaire tombait, cette année-là, le Vendredi-Saint. Au troisième acte, tandis que Lincoln se penchait sur la balustrade, un assassin s'approcha par derrière et lui tira un coup de pistolet dans la tête. L'assassin sauta ensuite sur la scène en brandissant un poignard et s'écriant : *Sic semper tyrannis!* Le président était tombé sur le sol, privé de sentiment, et resta dans cet état jusqu'au lendemain où il rendit le dernier soupir.

On exposa d'abord le corps à la Maison Blanche, et après des funérailles splendides qui eurent lieu le 19, ses restes furent transportés à Springfield, sa dernière demeure.

L'assassin, un nommé Booth, s'était réfugié dans une grange. On y mit le feu, et lorsqu'il en sortit, un soldat le tua d'un coup de carabine.

L'Amérique conservera le souvenir de Lincoln au même titre que celui de Washington, car si l'un a fondé l'Union, l'autre l'a certainement empêchée de périr.

Saint Benoît-Joseph Labre

Né à Amettes en 1748, mort à Rome en 1783. Canonisé le 8 décembre 1881.

(Suite.)

Il y fut reçu le 30 octobre 1769, et il prit l'habit de religieux de l'ordre de Cîteaux, le 11 novembre : mais il ne put rester par suite d'une longue maladie. Il fut obligé de partir le 2 juillet suivant (1770). Le Père Abbé, en le quittant, lui dit : « Mon fils, vous n'êtes pas destiné pour notre couvent ; Dieu vous veut ailleurs. » Le Seigneur en disposait ainsi, parce qu'il appelait le pieux jeune homme à suivre plus étroitement Jésus Christ dans les voies de la croix au milieu du monde, où il devait être en spectacle aux anges et aux hommes.

Benoît priait assidûment Dieu de lui montrer la voie dans laquelle il devait entrer. Bientôt il sentit, par inspiration divine qu'il était appelé à un nouveau genre de vie, et il comprit qu'il devait suivre les traces de saint Alexis. Son directeur approuva sa résolution. Dans ce but, Benoît-Joseph, âgé de vingt-deux ans, se voua à une vie de saints pèlerinages. On est étonné des grandes distances qu'il parcourut, allant toujours à pied, sans argent, sans changer de vêtements, et en évitant les chemins battus et les auberges, afin d'être plus recueilli et moins exposé à entendre des paroles inconvenantes.

Il portait au cou un rosaire et sur la poitrine un crucifix ; il récitait fréquemment le rosaire.

On le vit à travers l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, revêtu d'un habit usé, non pour le garantir du froid; mais pour suffire aux exigences de la modestie, mal chaussé, couvert d'un chapeau grossier, ceint d'une corde, et manquant de tout, vivant des aumônes qu'on lui offrait volontairement, portant sur les épaules une besace qu'il remplissait quelquefois de pierres pour rendre plus dures les fatigues du voyage. On raconte même qu'on le vit parfois, dans un chemin désert, portant sur ses épaules une lourde croix de bois.

(A suivre.)

FEUILLETON

L'abbé RAVEL, curé du village de X...

(Suite et fin)

Seulement, sa santé déclinait à cette vie rude et fatigante et parfois il se demandait avec angoisse s'il pourrait continuer la lourde tâche qu'il s'était imposée!.....Mais Dieu bénissait visiblement son fidèle serviteur et, en dépit de ses privations et de ses pénibles labeurs, le bon curé n'était pas malade; enfin, des personnes charitables lui faisaient souvent parvenir des aumônes au moment même où, anxieux, il voyait son pauvre tiroir vide, tandis que des misères navrantes le sollicitaient.

Quelque temps s'était écoulé ainsi: le maire ne cessait de faire subir à l'abbé Ravel une série de petites persecutions que lui inspirait son esprit sottement impie: il ne pouvait pardonner au curé l'estime et l'affection dont il jouissait dans le village de la part des catholiques pratiquants et même de celle des libre-penseurs. Lui, au contraire, bien vu des autorités départementales, franc-maçons, voyait que ses administrés restaient très froids à son égard.

De son côté, l'abbé Ravel supportait cette guerre avec la sérénité de la résignation d'un vrai chrétien; âme droite et franche, sincèrement dévoué à ses devoirs et à la religion, il agissait toujours comme sa conscience le lui conseillait, il n'avait au cœur ni colère ni rancune contre son ennemi pour lequel il priaît tous les soirs devant son crucifix de bois... et cependant, il n'ignorait pas d'où lui venaient les mille tracasseries qu'il subissait et la privation de son traitement, le maire s'en était

vanté en plein Conseil municipal, et la chose était vite venue aux oreilles du prêtre. Les honnêtes gens du village avaient été d'abord indignés, mais le temps avait coulé, les murmures s'étaient calmés et les choses étaient revenues à leur état habituel.

Enfin, arriva le moment où les pouvoirs du maire allaient expirer. Mathieu, devenu plus ambitieux, voulut aussi être conseiller général. Il se croyait sûr du succès; n'était-il pas soutenu par les autorités qui avaient admiré son zèle pour l'impunité?

Mais, faire la guerre aux prêtres ne mène à rien de bon : qui attaque les serviteurs de Dieu offense gravement Dieu lui-même et subit souvent dès cette vie, les conséquences qu'entraînent les actes dictés par l'athéisme..... Mathieu en fit bientôt l'expérience :

Les griefs populaires se réveillèrent contre lui avec une nouvelle force il échoua piteusement, il fut, comme l'on dit aujourd'hui, bel et bien « blackboulé. » Il ne fut ni conseiller général, ni maire. Ce lui fut un sanglant affront et une amère déception. Il en accusa naturellement le curé : qui n'y était pour rien..

Déçu dans son ambition, Mathieu se remit à son ancien métier : il était maquignon. Mais la fortune ne lui sourit pas : son avoir avait été déjà ébréché par les dépenses accomplies par son élection ; le banquier, qui en était le dépositaire, prit la fuite en laissant la caisse vide.

Désespéré et ruiné, Mathieu essaya de jouer le peu qu'il gagnait ; il perdit et s'endetta si bien qu'il dut vendre sa maison et aller habiter un pauvre réduit qu'un fermier des environs lui loua.....

De plus en plus misérable, l'ex-maire essaya de sortir de l'horrible indigence qui commençait à envahir son logis ; père d'une famille assez nombreuse, il ne put bientôt plus suffire aux dépenses ; sa femme tomba malade, et les dernières ressources du ménage furent employées à payer le médecin et les médicaments.

Sur ces entréfaites, le terme du loyer échut et, peu de jours après, Mathieu reçut de son propriétaire, l'ordre de payer de suite, avec la menace de tout faire vendre, par ministère d'huisier si, dans le délai fixé, le loyer n'était pas intégralement envoyé.

C'est en vain que Mathieu pria et supplia son créancier, alléguant sa misère momentanée, l'état de sa femme, ses nombreux

enfants; l'autre ne voulut rien entendre... Et pourtant, on était au cœur de l'hiver : la terre disparaissait sous une épaisse couche de neige et une bise glaciale soufflait avec violence.....

Dans la maison du malheureux régnait la désolation : les enfants pleuraient de froid et de faim, la pauvre malade gémissait sur sa couche, à la pensée terrible d'être chassée et jetée à la rue avec tous les siens, dans une aussi rigoureuse saison, enfin, Mathieu lui-même, sombre, les yeux hagards, blasphémait tout haut, d'une façon effroyable, maudissant son créancier et l'horrible misère; il jetait, de temps en temps, un regard farouche sur tout son pauvre avoir que, demain, les exécuteurs impitoyables de la loi allaient lui arracher. On était à l'avant-veille de l'échéance.....

Dans sa détresse, Mathieu avait écrit à de riches parents et leur avait demandé en suppliant, l'avance de la somme modeste de son loyer. mais sa lettre, envoyée depuis plusieurs jours, était demeurée sans réponse, ou plutôt il n'avait reçu qu'une laconique carte postale dans laquelle on lui disait qu'on ne pouvait lui venir en aide; on le regrettait, mais c'était impossible...

Au reçu de cet avis, Mathieu avait eu la folle idée de se suicider mais la vue de sa femme et de ses enfants l'avait rappelé à de meilleurs sentiments... Enfin, la veille du jour fatal était arrivé et le désespoir de la famille était à son comble..... La porte s'ouvre, le facteur entre et d'une voix brève : « Mathieu, dit-il, voici une lettre chargée pour vous.

— « Pour moi ? » balbutia le misérable dont les mains, saisies d'un tremblement nerveux, brisent à la hâte le cachet. Que voit-il ? Est-ce possible ? Il y a là la somme qu'il lui faut pour le loyer !...

Miséricorde ! d'où lui vient cet argent ? S'il était dévot, il dirait que ce sont les anges du ciel qui, pris de pitié, le lui ont miraculeusement envoyé... Foudroyé, il jette un regard troublé sur la lettre pour connaître le nom du généreux et providentiel donateur... Alors il pâlit, et à sa femme, et à ses enfants, muets de surprise et de joie, il dit très lentement d'une voix étranglée par une indicible émotion : « C'est le curé ! »

* * *

Oui, c'était le curé ! Averti de la misère toujours croissante de son ennemi et de la menace terrible portée contre lui par son créancier, il avait économisé chaque jour sur ses dépenses si modiques, s'imposant mille privations dont Dieu seul avait le secret. Enfin, pour parfaire la somme, il avait vendu le vieux

fautenil où, le soir, il aimait à se reposer de ses fatigues quotidiennes ; il avait porté au commissaire priseur sa vieille montre d'or à laquelle il tenait pourtant beaucoup car elle lui venait de sa mère morte depuis longtemps ; mais il avait rendu le bien pour le mal, ainsi que doit faire tout prêtre et tout bon chrétien !

BOUTON D'OR.

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante Heures auront lieu à l'Asile de Beauport, le 17 ; à S. Félix, le 21 ; à S. Jean Deschailions, le 23.—Si nous en croyons les journaux de Montréal, les pratiques criminelles du spiritisme sont très en vogue au siège de la province palladiste.—Sa Grandeur Mgr Bégin s'est rendu, le 4 novembre, à Saint-François de la Beauce, pour la bénédiction du nouveau collège, placé sous la direction des Maristes.

Manitoba.—M. Greenway, premier ministre de Manitoba, a osé répondre aux catholiques de cette province qu'ils étaient presque traités en enfants gâtés. Il est bien vrai que le cynisme de certains hommes dépasse toutes les prévisions.

Rome.—Léon XIII a adressé au commissaire général du Tiers-Ordre franciscain en France, une lettre laudative au sujet de l'action sociale du Tiers-Ordre, telle qu'elle a été étudiée au Congrès de Paray-le-Monial.—On dit que Zola, l'insulteur de Notre-Dame de Lourdes, n'a pu obtenir une audience du Souverain Pontife. Ce sinistre farceur pourrait maintenant écrire un nouveau volume, et lui donner pour titre : *ma débâcle*.

Autriche.—Le Primat de Hongrie vient de remettre personnellement à l'empereur d'Autriche, une adresse des évêques et de millions de catholiques de la Hongrie, lui demandant de refuser sa sanction à la loi sur le mariage civil, votée par le Reichstag hongrois. Dans ce document l'épiscopat rappelle à l'empereur son serment de couronnement, prêté à Bude, le 8 juin 1867.

La Chambre des Magnats de Hongrie, a repoussé le projet de loi concernant la reconnaissance légale de la religion Juive, par 109 voix contre 103.

Belgique.—Les catholiques ont remporté un succès complet aux dernières élections qui ont donné le résultat suivant : Chambre des députés, 104 catholiques, 15 libéraux, 33 socialistes.—Sénat, 52 catholiques et 24 libéraux.